

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 14915

Numéro SIREN : 392 702 023

Nom ou dénomination : LEDOUBLE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 10/04/2018 sous le numéro de dépôt 35659



1805858901

DATE DEPOT : 2018-04-10
NUMERO DE DEPOT : 2018R035659
N° GESTION : 1993B14915
N° SIREN : 392702023
DENOMINATION : LEDOUBLE SAS
ADRESSE : 8 rue Halévy 75009 Paris
DATE D'ACTE : 2018/03/05
TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE : RENOUELEMENT DE MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPT
FIN DE MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

LEDOUBLE SAS

Société par actions simplifiée au capital de 514.400 €

Siège social : 8, rue Halévy - 75009 PARIS

392 702 023 RCS PARIS

933 / 16915

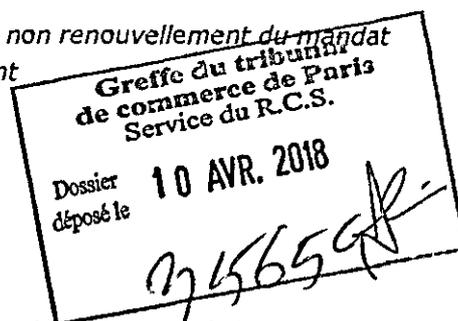
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EC -> DU 5 MARS 2018 RT. FJ.

.../...

Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire et non renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant

L'an deux mille dix-huit,
Le 5 mars,
à 9 heures.



Les associés de la société "LEDOUBLE SAS", société par actions simplifiée au capital de 514.440 € divisé en 12.860 actions de 40 € de valeur nominale chacune, se sont réunis au siège social de la société en assemblée générale ordinaire annuelle sur la convocation qui leur a été faite par la Présidente.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque associé en entrant en séance.

Madame Agnès PINIOT préside la séance en sa qualité de Présidente de la société.

Madame Laure COUTELLE est désignée en qualité d'associée qui signera le procès-verbal.

La société AUDIT PFC, Commissaire aux Comptes a été convoqué conformément à la loi.

La Présidente constate, d'après la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, que les associés présents ou représentés possèdent ensemble au moins le quart des actions représentant le capital social.

.../...

La Présidente rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.../...

- ♦ renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire et non renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant pour tenir compte des dispositions du deuxième alinéa 1 de l'article L. 823-1 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016,
- ♦ délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales,
- ♦ questions diverses.

.../...

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

SIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle décide de renouveler le mandat de la société AUDIT PFC, Commissaire aux comptes, pour une durée de 6 exercices, savoir, jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes à clore le 30 septembre 2023.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions légales, que la nomination de la société AUDIT PFC ne nécessite par la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant, raison pour laquelle le mandat de Monsieur Robert MORENO n'est pas renouvelé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

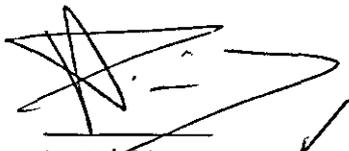
SEPTIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des associés donne tous pouvoirs à la Présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

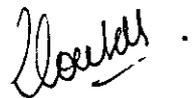
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture faite, a été signé par la Présidente et une associée.



La Présidente
Mme Agnès PINIOT



Une Associée
Mme Laure COUTELLE